

COMMUNIQUÉ

Les lecteurs sont priés de se reporter aux paragraphes de mise en garde à l'égard des déclarations prospectives et des mesures financières non définies par les IFRS à la fin du présent communiqué. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

La Canada Vie annonce la suspension temporaire de fonds immobiliers canadiens

Winnipeg, le 20 mars 2020. – La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie a annoncé aujourd'hui la suspension temporaire des cotisations, des transferts et des rachats visant ses fonds immobiliers canadiens, laquelle entrera en vigueur à la fermeture des bureaux aujourd'hui à 16 h HE. La décision de suspendre les opérations a été prise dans l'intérêt supérieur de l'ensemble des détenteurs d'unités.

Les fonds touchés sont le **Fonds de placement immobilier canadien n° 1 de la Great-West**, le **Fonds immobilier London Life 2.17G**, le **Fonds immobilier (CIGWL) SF353 de la Canada Vie** et le **Fonds immobilier London Life 5.191G** (les « Fonds »).

Les avoirs des deux premiers de ces Fonds comprennent des immeubles de bureaux, des immeubles de magasins, des immeubles industriels et des immeubles résidentiels à logements multiples à l'échelle du Canada. Les deux derniers de ces Fonds détiennent des intérêts dans les deux premiers fonds et, par conséquent, leur valeur est également liée à la valeur de ces immeubles.

Pour calculer la valeur unitaire quotidienne des Fonds, les immeubles sont évalués suivant les règles sur les placements des Fonds en faisant appel à des normes d'évaluation reconnues, notamment à des évaluations indépendantes accréditées.

Les effets du virus de la COVID-19 se sont répercutés sur le marché immobilier mondial et rendent difficile l'évaluation des immeubles avec le même degré de certitude que d'habitude. Cela a une incidence sur la capacité de la compagnie à calculer la valeur unitaire et donne lieu à un risque important selon lequel il ne serait plus possible de continuer à évaluer cette valeur unitaire adéquatement. Cela influe à son tour sur la capacité de la compagnie à garantir que les détenteurs d'unités peuvent acheter et vendre des unités à un cours fidèle à leur valeur.

Pour atténuer ce risque, la Canada Vie suspend les cotisations versées aux Fonds ainsi que les rachats et les transferts faits à partir de ceux-ci. Les Fonds continuent d'être en situation de trésorerie positive et ont la capacité d'augmenter les liquidités à l'aide des flux de trésorerie d'exploitation, de la vente d'actifs et du financement hypothécaire. Cependant, vu la conjoncture actuelle, une pression exercée par des rachats sur une période prolongée est possible. Le climat économique actuel soulève également des préoccupations quant à la capacité de la compagnie à obtenir une juste valeur marchande à la disposition de biens immobiliers, dans l'éventualité où cela serait nécessaire pour répondre aux demandes en liquidités, ce qui pourrait nuire aux intérêts à long terme des détenteurs d'unités. La suspension des rachats et des transferts à partir des Fonds permettra de préserver la situation des liquidités actuelle et de protéger notre capacité à satisfaire les demandes de rachat une fois la suspension terminée.

Par conséquent, conformément aux modalités applicables aux Fonds, la suspension sera maintenue jusqu'à ce que la conjoncture du marché se soit stabilisée suffisamment pour attribuer les valeurs avec une plus grande certitude et que la compagnie soit à l'aise avec la situation des liquidités des Fonds.

La compagnie, au moyen de son compte général, entend mettre sur pied un processus destiné à faciliter les retraits en raison de difficultés financières et d'autres types de retraits, notamment les retraits minimums d'un FERR.

« Nos fonds immobiliers canadiens ont connu un bon rendement au cours de nombreuses années », a déclaré Paul Mahon, président et chef de la direction, Canada Vie. « La suspension temporaire a été instaurée pour protéger les intérêts à long terme de tous les détenteurs d'unités pendant la période d'incertitude économique actuelle. Cela fait quatre décennies que nous gérons des fonds immobiliers, et nous continuons de penser qu'ils représentent une excellente composante d'un portefeuille de placement à long terme bien équilibré. »

À propos de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

La [Canada Vie](#) est un chef de file du secteur de l'assurance, de la gestion de patrimoine et des avantages sociaux qui vise à améliorer le bien-être financier, physique et mental des Canadiens. Depuis plus de 170 ans, les particuliers, les familles et les propriétaires d'entreprise de partout au pays savent qu'ils peuvent compter sur nous pour leur fournir des conseils avisés et pour tenir nos engagements.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Great-West, la London Life et la Canada Vie forment une seule compagnie, la Canada Vie. Nous sommes heureux de servir plus de 13 millions de clients d'un océan à l'autre.

Source et renseignements :

Relations avec les médias

Liz Kulyk
204 926-5012
Media.Relations@canadavie.com

Relations avec les investisseurs

Deirdre Neary
416 552-3208
Deirdre.Neary@canadavie.com

Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Le présent communiqué peut renfermer des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, ou comprennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « compter », « croire », « estimer », d'autres expressions semblables ainsi que les formes négatives de ces termes. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, la performance financière prévue (y compris les produits, le bénéfice ou les taux de croissance) et les stratégies ou les perspectives commerciales courantes de la compagnie, ainsi que sur les mesures futures qu'elle pourrait prendre, y compris les déclarations qu'elle pourrait faire à l'égard des avantages qu'elle prévoit retirer des acquisitions et des dessaisissements, des activités prévues en matière de gestion du capital et de l'utilisation prévue du capital, des réductions de coûts et des économies prévues. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prédictions, des prévisions, des estimations, des projections, des attentes et des conclusions à l'égard d'événements futurs qui étaient établies au moment des déclarations et sont, par leur nature, assujetties, entre autres, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses concernant la compagnie, à des facteurs économiques et au secteur des services financiers dans son ensemble, y compris les secteurs de l'assurance et des fonds communs de placement. Ces déclarations ne garantissent pas la performance financière future, et le lecteur est prié de noter que les événements et les résultats réels pourraient s'avérer significativement différents de ceux qui sont énoncés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Les facteurs et les hypothèses significatifs qui ont servi à formuler les déclarations prospectives contenues dans le présent document comprennent l'hypothèse selon laquelle la conjoncture dans laquelle la compagnie exerce ses activités demeurera essentiellement inchangée, ce qui comprend, de façon non limitative, le comportement des clients, la réputation de la compagnie, les prix du marché pour les produits offerts, le niveau des souscriptions, les primes reçues, les honoraires, les charges, les résultats au chapitre de

la mortalité et de la morbidité, les taux de déchéance, les ententes de réassurance, les besoins de liquidités, les exigences de capital, les notations, les impôts, l'inflation, les taux d'intérêt et de change, la valeur des placements, les activités de couverture, les marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, ainsi que d'autres conditions générales sur le plan économique et politique ou relatives aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale. Plusieurs de ces hypothèses reposent sur des facteurs et des événements sur lesquels la compagnie n'exerce aucun contrôle, et rien ne garantit qu'elles se révéleront exactes. Les autres facteurs importants et hypothèses importantes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de ceux présentés dans les déclarations prospectives comprennent les réactions des clients aux nouveaux produits, la dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la capacité de la compagnie à mettre à exécution les plans stratégiques et à y apporter des changements, les changements technologiques, les violations ou les défaillances des systèmes informatiques et de la sécurité (y compris les cyberattaques), les paiements requis aux termes de produits de placement, les changements sur le plan de la réglementation et des lois locales et internationales, les changements liés aux méthodes comptables, l'incidence de l'application de modifications de méthodes comptables futures, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes, le maintien et la disponibilité du personnel et des tiers prestataires de services et la capacité de la compagnie à effectuer des opérations stratégiques et à intégrer les acquisitions et les changements significatifs imprévus à l'égard des installations, des relations avec les clients et les employés et des ententes liées aux créances de la compagnie. Le lecteur est prié de noter que la liste des hypothèses et facteurs précités n'est pas exhaustive et qu'il existe d'autres facteurs mentionnés dans d'autres documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux figurant dans le rapport de gestion annuel de 2019 de la compagnie aux rubriques Gestion des risques et pratiques relatives au contrôle et Sommaire des estimations comptables critiques. Ces documents ainsi que d'autres documents déposés peuvent être consultés à l'adresse www.sedar.com. Le lecteur est également invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, les incertitudes et les événements éventuels, et à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. À moins que la loi applicable ne l'exige expressément, la compagnie n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

Mise en garde à l'égard des mesures financières non conformes aux normes IFRS

Le présent communiqué comprend certaines mesures financières non définies par les IFRS qui sont désignées, sans s'y limiter, par les termes « bénéfice d'exploitation », « bénéfice net ajusté », « bénéfice net ajusté (US \$) », « bénéfice net ajusté par action ordinaire », « rendement des capitaux propres ajusté », « bénéfice net des activités principales », « taux de change constant », « incidence de la fluctuation des devises », « primes et dépôts », « marge d'exploitation avant impôt », « rendement des capitaux propres – bénéfice net ajusté », « souscriptions », « actif géré », « actif administré ». Les mesures financières non conformes aux normes IFRS constituent, pour la direction et les investisseurs, des mesures additionnelles de la performance qui les aident à évaluer les résultats lorsqu'il n'existe aucune mesure comparable conforme aux normes IFRS. Toutefois, ces mesures financières non définies par les IFRS n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et ne peuvent être comparées directement à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Il convient de se reporter aux rapprochements appropriés entre ces mesures financières non définies par les IFRS et les mesures définies par les IFRS, le cas échéant.